

## RANDONATURE.CH

### Guide des batraciens de Suisse romande

#### Triton lobé ou ponctué (*Triturus vulgaris*)

**Famille:** Salamandridae

**Répartition:** Ne se maintient que dans de rares endroits de Suisse romande, généralement à basse altitude.



**Description:** Triton à peau présentant de nombreuses taches circulaires noires. Son dos est séparé du ventre par une ligne claire située au bas des flancs. Le triton lobé possède une crête dorsale plus ou moins dentelée s'étendant de la tête à la queue. Son ventre et sa gorge sont de couleur saumon. Sa queue relativement haute et de même longueur que le corps est également ponctuée et souvent tachetée de bleu et de rouge à sa base. Ses «orteils» séparés par une très petite membrane foncée (lobée).

Les adultes peuvent mesurer jusqu'à 11 cm.

**Différenciation des sexes:** La femelle est généralement plus claire que le mâle. Son dos est jaune clair à brun vert, alors que celui du mâle est gris, brun, voire noire. Son ventre est saumon clair, celui du mâle un peu plus foncé. Les taches de la femelle sont plus petites que celles du mâle. En phase de reproduction, le cloaque (organe sexuel) du mâle est extrêmement développé.

**Habitats:** -Hibernation: de octobre à février sur le sol sous la litière.

-Reproduction: de février à juin généralement dans les plans bien exposés, dont l'eau se réchauffe aisément, de préférence dans les zones alluviales et les bas marais. Etant donné qu'il hiberne hors d'un plan d'eau, il devra migrer à la fin de la période d'hibernation et sera donc observable sur la terre ferme durant une brève période.

-Estivage: de juin à octobre sur la terre ferme. Les périodes indiquées ci-dessus peuvent légèrement varier.

**Confusions:** Triton palmé: Ces deux espèces sont différenciables grâce à leur queue, se terminant par un filament chez le triton palmé. La présence de points sous la gorge du triton lobé constitue un autre critère de distinction.

**Protection:** Le triton lobé est menacée d'extinction. Comme pour tous les autres amphibiens de Suisse, il est interdit de les capturer, de les tuer ou de les déplacer, même dans le cas où vous souhaitez aménager un étang et y avoir des batraciens.

**A savoir:** Le triton lobé est le plus rare des tritons.

